

Règlement d'ordre intérieur

ANNEXE

Espace multimédia / Consultation d'Internet

I : Dispositions générales

Article 1^{er} : La salle de lecture est équipée de quatre ordinateurs qui sont à la disposition des usagers. Ils sont, entre autres, destinés à la consultation des catalogues de la bibliothèque, ainsi qu'à la consultation d'Internet, dans le cadre de recherches documentaires.

Les bibliothécaires sont à la disposition des lecteurs pour leur expliquer le fonctionnement des logiciels ainsi que pour leur apporter une aide ponctuelle dans leurs recherches.

Article 2 : Coût

L'accès à Internet s'effectue gratuitement.

L'impression de pages consultées sur Internet peut être demandée auprès des bibliothécaires au prix de 0,20 € la feuille A4 en noir et blanc.

Article 3 : Conditions d'accès

Les enfants de moins de 12 ans doivent être accompagnés d'un de leurs parents.

L'utilisation de l'ordinateur se fait durant les heures d'ouverture, soit sur rendez-vous, soit librement pour autant que l'ordinateur soit disponible.

II : Utilisation des postes informatiques

Article 4 : La consultation d'une messagerie en ligne est autorisée, mais pas l'installation d'un logiciel de messagerie électronique, ni la création d'une adresse Internet.

La consultation de sites payants, de commerce en ligne, racistes ou xénophobes, discriminatoires, contraires aux bonnes mœurs ou au contenu illégal ainsi que la transmission de documents de même nature sont strictement prohibées.

Les jeux en ligne, le chat (dialogue en direct), le téléchargement de fichiers ne sont pas autorisés.

Le caractère des sites consultés pourra à tout moment être vérifié par les bibliothécaires.

Article 5 : L'apport et l'usage de support informatique personnel (clé USB, disquette, cd, cdrom, dvd, etc.) sont strictement interdits.

Article 6 : Il est également strictement interdit aux usagers de modifier intentionnellement les paramètres des ordinateurs mis à leur disposition ou d'y installer de nouveaux logiciels.

Toute infraction à ces règles pourra être sanctionnée par l'exclusion temporaire ou définitive.

Le présent règlement, affiché dans la salle de lecture, est disponible sur simple demande au comptoir de prêt. L'utilisation du matériel implique l'acceptation du règlement.